

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**

Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 17 juin 2026

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26

L'an deux mille vingt-six et le 17 juin

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 11 juin 2026

Présents : ALARY Isabelle, BISTOUR-AYME Nathalie, CATHALA Sylvie, CHAUBARD Fabien, DARGET Catherine, DA ROS Yves, DUBREUIL Philippe, FONVIELLE Liliane, GAIRIN Guillaume, GOURIOU Jean-Yves, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LOPEZ Anthony, POUPONNEAU Francis, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, RATON Laure, ROBERT Florence, ROQUES François, SÉGUR Roger, VILETTES Max, BATAILLER Claire, BENOIT-MARQUIÉ Emmanuel, GINESTET Ludovic, LEFRANC Delphine.

Date d’Affichage : 11 juin 2026

Absents excusés (pouvoirs) :

COUCHET Michelle donne pouvoir à LEFRANC Delphine

N° 54-2026

Secrétaire : ROBERT Florence**Foncier – Acquisition de la parcelle 145 H 1679 – Autorisation de signature**

L'immeuble situé sur la parcelle 145 H 1679, propriété de M. Wagstaff Edward, domicilié au 34 avenue Charles de Gaulle 32500 LISLE JOURDAIN, a fait l'objet d'une mesure de mise en sécurité par arrêté du 14 janvier 2026.

La charge des réparations a incité M. Wagstaff à proposer son immeuble à la vente auprès de la commune par l'intermédiaire de son agence immobilière.

Cet immeuble, situé à l'angle de la place Fongravet, présente un intérêt indéniable pour la commune, notamment du fait de sa proximité avec les parcelles ayant déjà fait l'objet d'acquisitions précédentes, rendant l'ensemble cohérent en plein cœur du centre-ville.

Il est précisé que pour toute transaction dont le prix est inférieur à 180 000 €, l'avis des services de France Domaine n'est pas requis.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De procéder à l'acquisition de l'immeuble situé sur la parcelle 145 H 1679 présentée dans le plan annexé auprès de M. Edward Wagstaff, domicilié au 34 avenue Charles de Gaulle 32500 LISLE JOURDAIN ;
- De dire que cette acquisition sera réalisée au prix de 20 000 € frais d'agence inclus ;
- De désigner l'office notarial NOTALIFE – Philippe Labassa et Agnès Remande, 52 Avenue Jean Bérenguier 81800 COUFOULEUX afin de rédiger l'ensemble des documents relatifs à cette affaire ;
- De dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (Mme Maryline LHERM ne participa pas au vote).

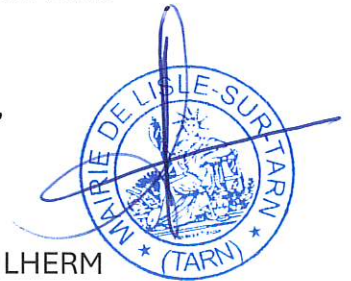
Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 18 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.